EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES

Séance du mardi 10 Mars 2020

Délibération N°2020-03-03

Nombre de délégués :		L'an deux mille vingt
En exercice : Délégués présents : Suppléants : Pouvoirs : Titulaires excusés :	16 8 1 2 3	Le dix mars à dix-huit heures trente minutes Le Comité Syndical du S.M.E.C.R.U dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de Bassy sous la présidence de Monsieur Christian BUNZ
Titulaires absents:	5	Date de convocation et d'affichage :
		Le 4 mars pour une assemblée programmée le 11 mars 2020, puis modifiée au 10 mars 2020.

DELEGUES PRESENTS:

<u>Délégués titulaires</u>: Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur Sylvain BLONDON, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur François RICHER.

Délégués suppléants :

• Avec voix: Monsieur Guy PONTAROLLO.

<u>DELEGUES EXCUSES</u>: Monsieur Aurélien GLANDUT (suppléant Monsieur Guy PONTAROLLO présent), Monsieur Frank GIBONI (pouvoir à Monsieur Christian BUNZ), Monsieur Henri CHAUMONTET (pouvoir à Monsieur François RICHER).

<u>DELEGUES ABSENTS</u>: Monsieur Jean DOUE, Monsieur Bernard REVILLON, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jacky DURET, Monsieur Jean-Louis VUICHARD.

OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Le Comité Syndical après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATANT que le compte administratif 2019, fait apparaître :

Après avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité :

-DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020, de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTI	ONNEMENT DE 1	L'EXERCICE
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		31 169,65 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
B Résultats antérieurs reportés		644 862,05 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) o	u - (déficit)	
C Résultat à affecter		676 031,70 €
= A+B (hors restes à réaliser)		
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution cumulé d'investissement		-87 871,66 €
D 001 (besoin de financement)		-87 871,66 €
R 001 (excédent de financement)		
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		61 400,00 €
Besoin de financement		
Excédent de financement (1)		61 400,00 €
F Besoin de financement	$= \mathbf{D} + \mathbf{E}$	-26 471,66 €
AFFECTATION = C	= G + H	3
G 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		27 000,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		27 000,00 €
H 2) Report en fonctionnement R 002 (2)		649 031,70 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Préfecture d'Annecy
le
Et de sa publication le

Pour extrait conforme, Le Président, Christian BUNZ

TESAVOIE